
A MONSIEUR LE COMTE FRANÇAIS,
CONSEILLER-D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION DES DROITS RÉUNIS.

MONSIEUR LE COMTE,

Faire paraître sous vos auspices la suite d'une collection que vous avez jugée digne de contribuer aux progrès et au maintien du goût, c'est vous présenter un tribut légitime, un hommage dû aux amateurs des beaux-arts.

Mais dans cette classe trop peu nombreuse d'hommes distingués, tous ne sont pas excités par le même sentiment. Tel amateur frappé du caractère fier et soutenu des Ecoles d'Italie, leur accorde une admiration exclusive. Tel autre, plus sensible aux charmes du coloris, à la naïveté des détails et aux grâces du pinceau, qu'à la grandeur des idées et à la correction du style, restreint son choix aux tableaux des peintres flamands ou hollandais. Tel autre,